Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 039-213901598-20261029-2026_33-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal

Commune de COLONNE

Séance du 29 octobre 2026

Délibération n°33

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Charles VALLET, Maire.

Etaient présents : VALLET Charles, Eric DHIVERS, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, THERAULAZ Jean-Michel, ROY Colleen, Amélie POULET, CROTET Camille, BONNOT Sandra, PONCE Antoine.

Etaient excusés :

Madame Anaïs CAPRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement de l'entreprise PATEU ET ROBERT suite à l'incident survenu le 22/07/2026

Le 22 juillet 2026, entre 13h30 et 14h00, un camion-grue intervenait sur le chantier afin d'enlever les éléments d'échafaudage préalablement démontés et stockés devant le clocher ainsi que dans l'emprise du cimetière communal. Au cours de opérations de manutention, le système hydraulique du camion-grue a subi une rupture brutale, provoquant un déversement important d'huile hydraulique. La quantité répandue sur le site est estimée à plus de 100 litres.

Le montant de la dépollution spécialisée faite par l'entreprise CHIMIREC sera prise en charge par la Commune de Colonne est sera remboursée par l'entreprise PATEU ET ROBERT sur présentation d'un titre.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité des présents, décide

- D'accepter le remboursement de la dépollution spécialisée pour un montant de 3 878.78€ HT soit 4 654.54€ par l'entreprise PATEU ET ROBERT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire
Charles VALLET

MAIRIE DE COLONNE (JURA)

La Secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

MAIRIE DE COLONNE (JURA)

Mise en ligne le : 17/11/2026 09:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/87614